

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/06/2025 - 15829 - 2017 B 07080 - 834 139 867 - 111 CONSULTING

111 CONSULTING

6 RUE DE L'AMIRAL COURBET

94160 SAINT MANDE

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 27 JUIN 2025

SOUS LE N° 15829.

COMPTES ANNUELS du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Annexe	5 à 7

OSC CONSULTING

17 Rue de l'Alouette

BP 7

94160 ST MANDE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	4 030.07	3 650.69	379.38	952.38	573.00	60.17	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	500.00		500.00	500.00			
Total II	4 530.07	3 650.69	879.38	1 452.38	573.00	39.45	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)							
Clients et comptes rattachés	28 936.57		28 936.57	49 511.22	20 574.65	41.56	
Autres créances	12 491.00		12 491.00	14 513.36	2 022.36	13.93	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	30 581.36		30 581.36	22 040.12	8 541.24	38.75	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	72 008.93		72 008.93	86 064.70	14 055.77	16.33	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	76 539.00	3 650.69	72 888.31	87 517.08	14 628.77	16.72	

(1) Dont droit au bail
 (2) Dont à moins d'un an
 (3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000.00		1 000.00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	100.00		100.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	2 573.00		2 573.00			
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	548.60		54 759.66		54 211.06	99.00
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	4 221.60		50 432.66		54 211.06	92.70	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	31 903.19				31 903.19	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 081.33		8 201.33		120.00	1.46	
Dettes fiscales et sociales	28 682.19		20 883.09		7 799.10	37.35	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	68 666.71		29 084.42		39 582.29	136.09
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		72 888.31		87 517.08		14 628.77	16.72

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

68 666.71 29 084.42

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	208 278.78		208 278.78	209 933.24		1 654.46	0.79
Chiffre d'affaires NET	208 278.78		208 278.78	209 933.24		1 654.46	0.79
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			1.29	10.37		9.08	87.56
Total des Produits d'exploitation (I)			208 280.07	209 943.61		1 663.54	0.79
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			51 146.38	31 010.52		20 135.86	64.93
Impôts, taxes et versements assimilés			2 046.57			2 046.57	
Salaires et traitements			64 000.00	78 000.00		14 000.00	17.95
Charges sociales			89 706.12	34 762.62		54 943.50	158.05
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			573.00	573.00			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			162.40	52.80		109.60	207.58
Total des Charges d'exploitation (II)			207 634.47	144 398.94		63 235.53	43.79
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			645.60	65 544.67		64 899.07	99.02
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		645.60		65 544.67	64 899.07	99.02
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				1 969.28	1 969.28	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII				1 969.28	1 969.28	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				188.29	188.29	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII				188.29	188.29	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				1 800.99	1 800.99	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		97.00		12 586.00	12 489.00	99.23
Total des produits (I+III+V+VII)		208 280.07		211 932.89	3 652.82	1.72
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		207 731.47		157 173.23	50 558.24	32.17
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		548.60		54 759.66	54 211.06	99.00

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
 Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 030		
TOTAL	4 030		
Prêts, autres immobilisations financières	500		
TOTAL	500		
TOTAL GENERAL	4 530		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 030	4 030
TOTAL			4 030	4 030
Prêts, autres immobilisations financières			500	500
TOTAL			500	500
TOTAL GENERAL			4 530	4 530

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 078	573		3 651
TOTAL		3 078	573		3 651
TOTAL GENERAL		3 078	573		3 651
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	573				
TOTAL	573				
TOTAL GENERAL	573				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	500	500	
Autres créances clients	28 937	28 937	
Impôts sur les bénéficiaires	12 491	12 491	
TOTAL	41 928	41 928	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	8 081	8 081		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 717	14 717		
Taxe sur la valeur ajoutée	13 965	13 965		
Groupe et associés	31 903	31 903		
TOTAL	68 667	68 667		

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	14 717
Total	14 717

Charges et produits constatés d'avance

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

« 111 CONSULTING »

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000€
Siège social : 6 Rue de l'Amiral Courbet 94160 SAINT MANDÉ
RCS CRETEIL 834 139 867

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre
Le trente juin à dix heures.

L'associé unique de la société "**111 CONSULTING**", société à responsabilité limitée au capital de 1 000 € divisé en 20 parts sociales, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés, le cas échéant, les pouvoirs des associés représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain GENDRIER, gérant de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Gérant, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social.

L'assemblée, étant en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée à laquelle, le cas échéant, sont annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- les comptes et bilan de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2023,
- les rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- le texte des résolutions proposées.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- Approbation le cas échéant des conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation et répartition des résultats - Quitus à la gérance,

Le Président déclare que les documents ont été, le cas échéant, mis à disposition des associés ou à eux adressés, conformément à la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, il donne lecture des rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance des modalités de convocation à la présente assemblée et décide de les approuver.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, déclare approuver ledit rapport, lequel mentionne l'absence de telle convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et les explications de la gérance sur les opérations effectuées par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve ledit rapport, les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils lui sont présentés, lesquels se soldent par un bénéfice de 548,60 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence de l'approbation qu'elle vient de donner sur les comptes et le bilan de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2023, donne quitus entier, définitif et sans réserve à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, conformément à la proposition de la gérance, d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 548,60 € au poste report à nouveau créateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée 11h 15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et les associés présents.

Fait à Saint-Mandé
Le trente juin 2024